

Inauguration de la passerelle de la Vieille Verrerie - Anor



Dossier de presse / Ville d'Anor - mardi 21 mai 2019

Les chemins ruraux d'Anor : un patrimoine naturel sauvegardé et entretenu par la commune pour le maintien et le développement de la biodiversité mais également pour promouvoir les **mobilités douces** ! Dans le **prolongement des mesures de protection des haies** permettant à Anor de préserver près de **80 % de son linéaire** et l'ensemble de son petit patrimoine religieux, le Conseil Municipal, grâce au travail des **Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie Association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France**, a approuvé le **recensement des 54 chemins ruraux de la commune** permettant d'avoir une meilleure connaissance du réseau mais également de mieux les conserver et ainsi les préserver dans le cadre d'un [plan de gestion](#).

Contacté par l'association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France en juin 2017 pour effectuer le recensement des chemins ruraux avec les communes volontaires, Anor a répondu positivement et très rapidement pour que ce dernier puisse s'effectuer. Grâce à ce travail, une première opération concrète a pu être programmée sur l'un des 54 chemins recensés et notamment sur le **n°24 dit Chemin de la Vieille Verrerie**. En effet, **l'ancienne passerelle**, surplombant le ruisseau des Anorelles et permettant de passer d'une rive à l'autre, présentait de nombreux signes de vétusté et **justifiait donc une intervention** afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité notamment aux promeneurs empruntant ce chemin.



affaissement et déformation de l'ancienne passerelle

C'est aujourd'hui chose faite grâce au **changement complet de cette passerelle** et à la réalisation de **nouvelles culées en béton** permettant de supporter cet ouvrage **entièrement réalisé en interne par les agents des services techniques** municipaux dont le travail est une nouvelle fois salué et reconnu.

Pour inaugurer ces travaux, la commune a souhaité **sensibiliser les enfants sur l'utilité des chemins ruraux pour le maintien de la biodiversité** mais également pour favoriser la **mobilité douce**, à l'instar des [actions mobilités communales](#).

C'est la raison pour laquelle, Anor a souhaité organiser cette manifestation dans le cadre de l'opération "[Mille Pattes, en chemin ... autour de l'école](#)" proposée par l'association. **L'objectif est de promouvoir l'intérêt des chemins ruraux en terme de circulation douce** mais également de **maintien de la biodiversité** notamment auprès des enfants.

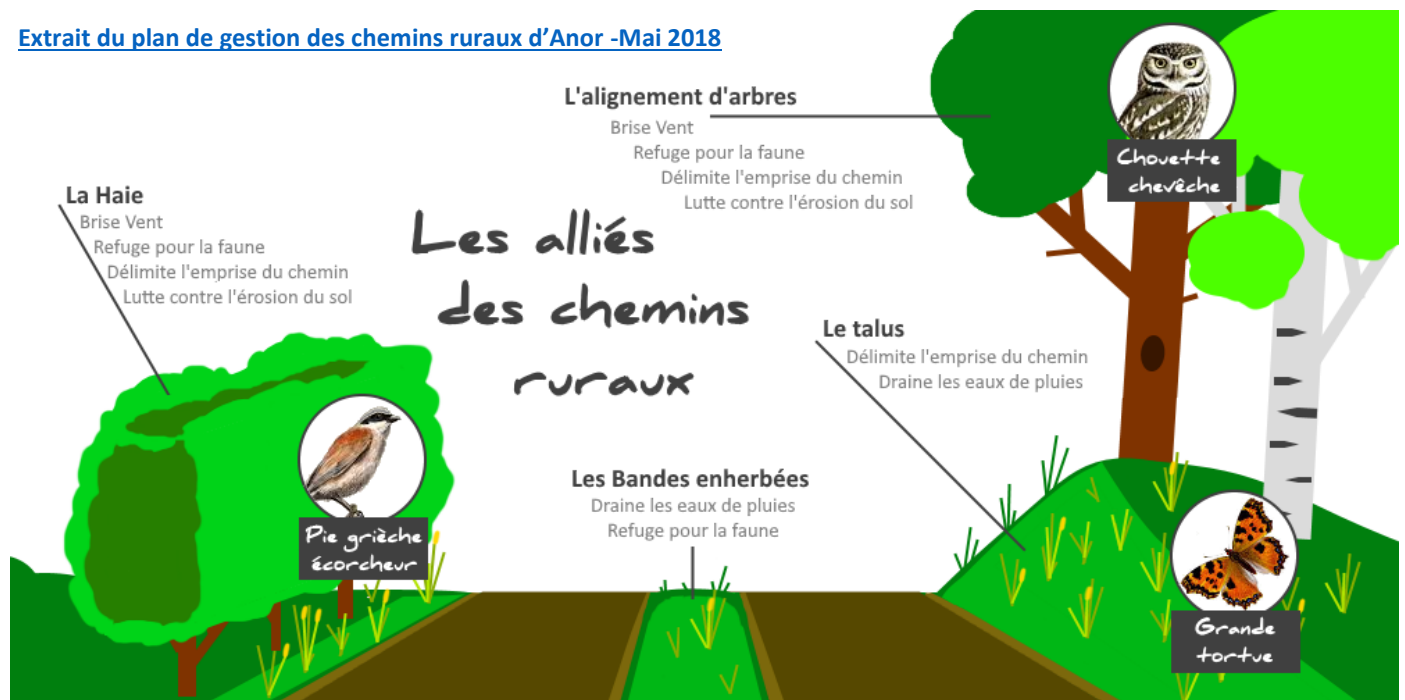


Ainsi, les élèves des écoles du **Petit Verger** (170 élèves) et **Daniel Vincent** (80 élèves) ont pu se retrouver après avoir cheminé à pieds pour relier les 2 écoles. Arrivée au point de rencontre, ils ont **coupé les rubans symboliques installés sur chacune des 2 berges** et ainsi inauguré la mise en service de cette toute nouvelle passerelle. Après quelques **explicatifs de l'association et du Parc Naturel**, les enfants ont pu apprécier quelques gourmandises confectionnées par le chef du restaurant municipal et se désaltérer avec du **jus de pommes dont les fruits sont issus de récoltes locales** (vergers de l'école et des parents) via une pression réalisée par le Parc dans le cadre de l'opération " **Cueillons la Nature** ".



Les enfants et leurs enseignants ont pu **découvrir et comprendre que la haie**, par les différents intérêts qu'elle présente, **renforce l'impact positif des chemins** : limitation de l'érosion, brise-vent et refuge pour la faune. De plus, elle les rend plus attractifs et intéressants en rompant la monotonie du paysage.

Extrait du plan de gestion des chemins ruraux d'Anor -Mai 2018



Les chemins ruraux sont donc **bénéfiques pour la faune et la flore** puisqu'ils servent de gîtes, d'abris, de zones de nourriture ou encore de **corridors écologiques** aux espèces de notre territoire.

Mais pas que ! En effet, ces derniers ne sont pas intéressants que pour les animaux et les plantes, **l'Homme, lui aussi, peut tirer parti des chemins** ruraux : balades à cheval, lieux de passage pour accéder aux parcelles, zone de haltes pour les vététistes et les marcheurs ... ce sont autant de personnes que l'on peut rencontrer sur les chemins ruraux et pour qui des aménagements touristiques peuvent être mis en place.



C'est l'une des orientations **du projet communal** poursuivi par l'équipe municipale qui s'inscrit pleinement dans cette perspective afin de **valoriser et de promouvoir le tourisme vert** actuellement en plein essor.

Grâce à ses gîtes, ses loisirs en lien avec la nature et à la fête de la randonnée



organisée par le Syndicat d'Initiative, Anor conforte ses actions concrètes et dispose aujourd'hui d'un **réseau** de plus de [13 circuits de randonnée](#) dont 1 GR et 1 circuit VTT et équestre.

L'entretien du réseau de plus de 11.800 mètres de chemins ruraux est donc ici **pleinement justifié** au-delà de l'impact important sur l'environnement.

En effet, ces haies sont très riches en biodiversité, elles offrent un **habitat favorable à la faune sauvage**, limitent l'érosion et constituent un brise-vent et un refuge pour la faune. De plus, elles rendent ces chemins plus attractifs en leur conférant un aspect bucolique et champêtre.

Les Haies Anoriennes protégées depuis déjà 10 ans !

Anor a compris, depuis longtemps, l'ensemble de ses enjeux et fêtera, **dans quelques jours, les 10 ans de ses dispositifs de protection des haies et du bocage**. En effet, près de 80 % **du maillage bocager d'Anor représentant plus de 143 km de linéaire de haies, est protégé** dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Ce maillage, au-delà de son intérêt paysager, présente des fonctions multiples et primordiales à **l'équilibre de l'espace rural agricole** et notamment l'enclosure des parcelles des exploitations agricoles, la lutte contre l'érosion des sols par le ruissellement des terres cultivées, la protection du bétail contre les intempéries et enfin la constitution de véritables corridors écologiques pour la faune.

Par ailleurs, la haie peut être également valorisée et apporter des solutions intéressantes dans le cadre de la **filière bois énergie**. C'est notamment le cas à Anor, car **grâce au bocage, la chaudière bois énergie** et son réseau de chaleur alimentent depuis quelques années **7 bâtiments sur le site du Point du Jour !**

Anor participe donc à la **préservation du bocage Anorien** en utilisant une ressource renouvelable locale et en valorisant une ressource économique de proximité.

Grâce à ses actions, Anor prouve une nouvelle fois que concilier économie et préservation de l'environnement est possible tout en valorisant son patrimoine naturel !

Contacts | **Ville d'Anor** : Samuel PECQUERIE – DGS de la Ville d'Anor – 06.73.84.21.84 – samuel.pecquerie@ville-anor.fr

Le recensement des chemins ruraux est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE pour la Picardie

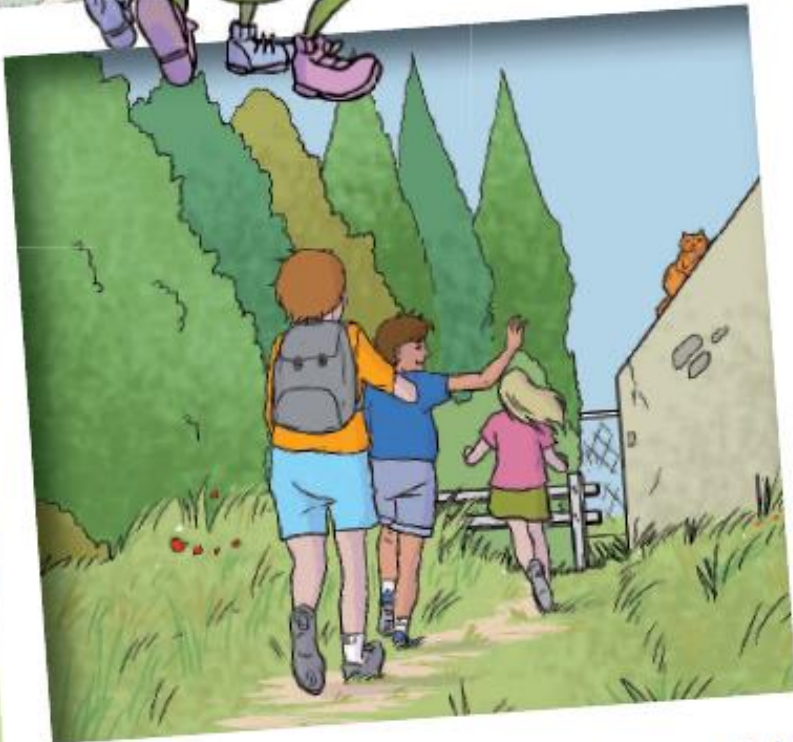
LES CHIFFRES CLES

- Nombre de chemins ruraux Anoriens : **54**
- Superficie de la commune : **22,24 km² soit 2.224 hectares**
- Superficie théorique des chemins ruraux : **7,98 hectares**
- Linéaire théorique des chemins ruraux : **11.824 mètres**
- Nombre de kilomètres de haies protégées grâce au PLU : **143,27 kilomètres soit près de 80% au total**
- Nombre de patrimoine vernaculaire protégé grâce au PLU : **59 composé de 34 oratoires + 23 chapelles + 1 grotte + 1 calvaire**
- Nombre de chemins de randonnées : **13 dont 1 GR et 1 VTT**

Le Mille-pattes

En chemin... autour de l'école !

Participez avec nous du
13 mai au 30 juin
2019



Et si les chemins ruraux redevaient le terrain de jeu des enfants ...

